

07 SEP. 2009

SA DERET

4422

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 23 JUILLET 2009**

L'an deux mil neuf
le vingt trois juillet à neuf heures

Les administrateurs de la société DERET SA société à anonyme au capital de 18 000 000 €, ayant son siège social à SARAN (45770) 331 ancienne route de Chartres, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Orléans sous le n° 316 933 563

se sont réunis en conseil au siège social sur convocation du Président, Monsieur Lucien DERET, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- constatation de l'absence d'oppositions suite à la réduction de capital social
- réalisation définitive de la réduction de capital

Sont présents et ont émarginé le registre des présences :

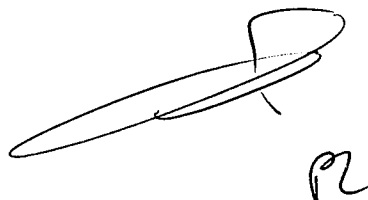
- Monsieur Lucien DERET
- Monsieur Hubert DERON
- Monsieur Patrick LUNETEAU
- Madame Pierrette GAILLARD
- Monsieur Frédéric DERET

La société ARCHE et M. Alain RAMEAU, Commissaires aux comptes, sont absents excusés.

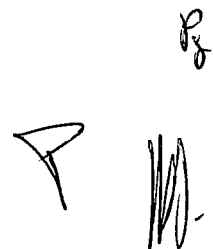
La séance est présidée par M. Lucien DERET, en qualité de Président du conseil d'administration, lequel après avoir fait signer le registre de présence par les membres du conseil entrant en séance, constate que les administrateurs présents ou représentés réunissent la moitié au moins des membres en fonction, et que le conseil peut valablement délibérer.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président rappelle que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, réunie le 26 juin 2009, a décidé la réduction du capital de 1 771 200 € pour le porter de 18 000 000 € à 16 228 800 €, par voie de rachat d'actions, mais sous la condition suspensive de l'absence de toute opposition faite dans les délais légaux par des créanciers sociaux antérieurs à la date du dépôt du procès-verbal au Greffe, et du rejet sans condition des oppositions par le tribunal de commerce d'Orléans.



Signature of Lucien Deret, President of the Board of Directors.



Signatures of Hubert Deron and Patrick Luneteau, members of the Board of Directors.

Cette offre de rachat d'actions a été soumise à la totalité des actionnaires, le jour de l'assemblée générale du 26 juin 2009. Seuls trois actionnaires ont fait une offre de vente, pour la totalité des actions qu'ils détiennent, savoir :

- Monsieur Serge DERET, propriétaire de 72 460 actions
- Monsieur Oscar DERET, propriétaire de 12 970 actions
- Melle Marilyn DERET, propriétaire de 12 970 actions

soit au total 98 400 actions.

Le procès-verbal de cette assemblée a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'Orléans le 29 juin 2009.

Plus de vingt jours se sont écoulés depuis lors.

Aucune opposition n'a été faite dans le délai légal par un créancier quelconque, antérieur au dépôt.

Le conseil confirme par ailleurs que les offres de vente ci-après ont été régulièrement déposées au siège social dans le délai imparti :

- Monsieur Serge DERET, propriétaire de 72 460 actions
- Monsieur Oscar DERET, propriétaire de 12 970 actions
- Melle Marilyn DERET, propriétaire de 12 970 actions

ont offert à la vente la totalité de leurs actions, soit 98 400 actions.

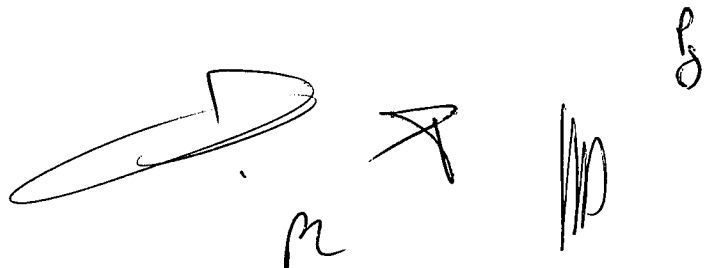
A compter de ce jour, en conséquence des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 26 juin 2009, ainsi que des constatations qui viennent d'être faites, le capital de la société se trouve réduit à la somme de 16 228 800 € et la modification des articles 6 et 7 des statuts décidée par l'assemblée générale ci-dessus visée, est devenue définitive :

Article 6 – APPORTS

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 26 juin 2009, le capital social a été réduit d'une somme de 1 771 200 € par rachat des actions de trois actionnaires.

Article 7 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de SEIZE MILLIONS DEUX CENT VINGT HUIT MILLE HUIT CENT EUROS (16 228 800 €) représentant le capital social d'origine et les différentes augmentations et réduction de capital. Il est divisé en 901 600 d'actions de 18 € de nominal chacune, entièrement libérées."

The block contains several handwritten marks. On the left, there is a large, stylized signature that appears to be 'D'. To its right is a smaller signature that looks like 'A'. Further right is another signature that resembles 'M'. At the bottom center, there are the initials 'm'. On the far right, there is a small, vertical signature that looks like 'B'.

En conséquence, usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'assemblée générale extraordinaire ci-dessus, le conseil d'administration :

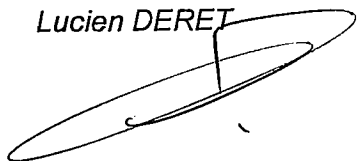
- constate la réalisation de la condition suspensive dont ladite assemblée avait assorti sa décision
- donne les pouvoirs les plus étendus à son président à l'effet toutes les formalités nécessaires à la réalisation définitive de la réduction de capital ainsi décidée

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'en effectuer tout dépôt de formalités nécessaires partout où besoin sera.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à neuf heures trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

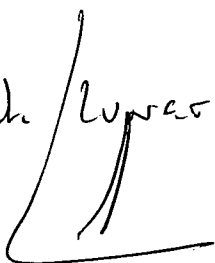
Le Président
Lucien DERET



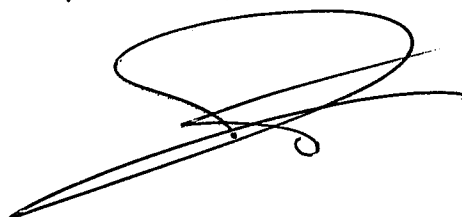
Un administrateur
Pierrette GAILLARD



Patrice LUYSEAU



Fredéric DEK



Robert DIZON

